



Orsières, 12 mai 2021

## Un bel exemple de partenariat communes – Canton

**RETOUR DES CONCESSIONS** – Les communes d’Orsières et Liddes ont mis en place avec le Canton et FMV une collaboration qui traite de l’échéance des concessions pour l’aménagement des Forces Motrices d’Orsières. L’organisation et la méthodologie s’alignent sur les recommandations du Vadémécum récemment publié par le Canton et l’Association des communes concédantes.

L’aménagement des Forces Motrices d’Orsières (FMO) a été construit en 1931 et exploite les eaux de la Dranse d’Entremont ainsi que du Val Ferret. Il produit annuellement environ 100 GWh. La Compagnie des Forces Motrices d’Orsières – FMO SA – est actuellement au bénéfice des concessions de forces hydrauliques octroyées par les communes d’Orsières, Liddes, Bovernier et Martigny-Combe. Ces concessions échoient le 18 janvier 2027.

Rappelons que les actionnaires actuels de FMO SA sont l’entreprise CIMO à hauteur de 58%, les communes d’Orsières et de Liddes pour 16% chacune ainsi que FMV SA à hauteur de 10%.

### Partenariat communes – Canton avec l’expertise de FMV

Afin de préparer au mieux cette échéance stratégique ainsi que l’utilisation future de leurs eaux et de leurs forces hydrauliques, les communes d’Orsières et Liddes ont souhaité travailler en collaboration avec le Canton et FMV. Un groupe de travail réunissant ces acteurs a été constitué à cet effet sous l’appellation FMO 27. Ce groupe de travail réalise les analyses techniques, financières et juridiques qui garantissent aux communes la possibilité d’exercer leur droit de retour selon les exigences légales en vigueur. Par la suite, le groupe FMO 27 étudiera les différentes options qui s’offrent aux partenaires pour permettre une utilisation future la plus rationnelle de la force hydraulique, conformément aux stratégies communales, cantonales et fédérales.

Le groupe de travail s’appuie sur l’expérience de FMV pour conduire les expertises nécessaires. Le centre de compétences de FMV doit s’assurer en particulier que les installations se trouvent en bon état. Il doit définir l’indemnité à payer par les communes au concessionnaire actuel dans l’exercice de leur droit de retour et également évaluer la rentabilité future de l’aménagement. Ces tâches complexes intègrent une multitude de facteurs. A titre d’exemple, de grands travaux ont récemment été réalisés par FMO SA pour remplacer la conduite forcée ainsi qu’un des groupes de production. Ces investissements importants sont intégrés dans les analyses. Les expertises de FMV seront partagées avec une « commission de retour », composée de personnalités de référence nommées par les communes.

### Anticipation et convergence des intérêts

La démarche proactive entamée par Orsières et Liddes est exemplaire à plus d’un titre. Elle met en évidence tout d’abord l’anticipation des deux communes face à des enjeux stratégiques cantonaux et nationaux liés à l’eau et à l’énergie. Elle réunit ensuite, dès les premières réflexions, les principaux acteurs de ces différents processus complexes. Tant dans la phase de l’exercice du droit de retour que dans l’élaboration des nouvelles concessions, le Canton joue un rôle majeur en tant qu’autorité de surveillance et d’approbation. Selon la Loi cantonale sur les forces hydrauliques (LcFH), le Canton pourra acquérir 30% de l’aménagement en vue de le transmettre à FMV en tant que représentant de l’ensemble de la collectivité valaisanne. FMV constitue donc un acteur essentiel pour la préparation du retour et de la future concession. L’organisation mise en œuvre démontre également la convergence des intérêts entre les communes concédantes et le Canton dont l’objectif commun est de disposer, dès 2027, d’installations en bon état de fonctionnement contre le paiement d’une indemnité qui réponde aux exigences légales.

Les analyses en cours constituent les jalons d'un chemin exploratoire et prometteur. Ces travaux préparatoires ne préjugent évidemment pas des conclusions des expertises en termes d'indemnité équitable, de rentabilité des aménagements, d'exercice des droits de retours ou d'octroi de nouvelles concessions. L'organisation mise en place permet à tout le moins de nouer un dialogue constructif avec tous les partenaires et de travailler dans la compréhension mutuelle des problèmes et solutions de chacun.

### **Objectif de maîtriser la force hydraulique valaisanne atteint dans une approche globale**

La méthodologie appliquée se conforme aux recommandations du Vadémécum récemment publié par le Canton. En effet, l'analyse de l'utilisation future de la force hydraulique, en considérant les enjeux dans le bassin versant hydroélectrique en question, et la multi utilisation de l'eau garantissent une approche globale. L'étude des différentes options ainsi que leurs impacts sur les stratégies énergétiques et les finances communales permettent aux acteurs de prendre les décisions adéquates en connaissance des opportunités et des risques.

Face à l'enjeu que constitue le retour des concessions pour le Valais, le Canton salue la démarche initiée par les communes d'Orsières et Liddes en tout point conforme à l'objectif que des entités valaisannes maîtrisent la production hydroélectrique du Valais. Sur la base de ce modèle, il souhaite établir des partenariats similaires pour préparer aux mieux ces échéances importantes qui sont essentielles pour contribuer activement aux stratégies énergétiques nationale et cantonale.